

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

Arrêté n° 2016-007/PREF/CAB du 22/01/2016.
relatif à la mise en place de la suppléance de Madame la préfète déléguée
du samedi 30 janvier 2016 à 22h15 au samedi 6 février 2016 à 20h15

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le décret n°2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- Vu le décret n°2009-907 du 24 juillet 2009 relatif aux services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Madame Anne LAUBIES ;
- Vu l'arrêté ministériel SG/DRH/SDP/BPA/14-0931 du 1^{er} juillet 2014 portant nomination de Monsieur Emmanuel EFFANTIN à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu la circulaire NOR/INT/A 00072/C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

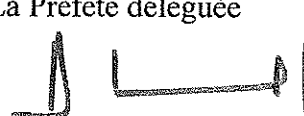
Considérant l'absence simultanée de la Préfète déléguée et du secrétaire général ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Emmanuel EFFANTIN, chef de cabinet, est désigné pour assurer la suppléance de madame la Préfète déléguée, absente du samedi 30 janvier 2016 à 22h15 au samedi 6 février 2016 à 20h15.

Article 2 : Monsieur Emmanuel EFFANTIN, chef de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat..

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La Préfète déléguée



Anne LAUBIES